

Conditions Générales de Ventes

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions effectuées par OSHINO LAMPS FRANCE (le Vendeur). Ainsi, l'acceptation d'un devis ou la passation d'une commande entraîne l'acceptation par le Client des présentes conditions générales de vente et sa renonciation à se prévaloir de tout autre document à l'exception de conditions particulières qui auraient été convenues avec OSHINO LAMPS FRANCE.

1. Désignation : Le Client désigne toute personne physique ou morale qui contracte avec OSHINO LAMPS FRANCE. La société OSHINO LAMPS FRANCE commercialise notamment des sources d'éclairage : lampes à incandescence, halogènes, infrarouges, tous types d'éclairage à Led, alimentations, accessoires (connecteurs, câbles, rails, etc.), et assemble des composants pour solutions d'éclairage à Led sur mesure. Tout plan fourni par OSHINO LAMPS FRANCE au Client à sa demande constitue une simple préconisation d'assemblage donnée à titre indicatif. Le Client doit donner son accord sur le plan fourni par OSHINO LAMPS FRANCE. L'acceptation par le Client d'une offre à laquelle est jointe un plan d'assemblage emporte accord tacite du Client sur le plan. Le **Produit** désigne tous les produits de quelque nature qu'ils soient commercialisés par OSHINO LAMPS FRANCE.

2. Offre : Une offre émise par OSHINO LAMPS FRANCE a une durée de validité de deux mois. La commande est émise par le Client sur la base de l'offre faite par OSHINO LAMPS FRANCE.

3. Tarifs et conditions de paiement : Les prix des marchandises vendues sont libellés en euros ou en dollars et s'entendent hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur au jour de la livraison. Les prix des marchandises, lorsqu'ils sont libellés en euros, sont ceux en vigueur au jour de la commande ferme pour les Clients. Pour les produits indexés sur le Yen ou le Dollar, l'offre de prix indique que le prix de vente est basé sur la valeur moyenne des cours des monnaies du mois précédant, toute variation de +/-2.5% au jour de la livraison entraînera une révision du prix facturé et la variation des prix sera déterminée au jour de la livraison. Les prix sont majorés des frais de transport dans les conditions de l'article 4 ci-après.

Les conditions de paiement figurent sur l'offre sauf si elles sont négociées entre les Parties.

Pour tout nouveau Client, le paiement de la première commande s'effectue dès réception d'une facture Proforma émise par OSHINO LAMPS FRANCE, et avant toute expédition des marchandises. Pour tout Client étranger, le paiement de la commande s'effectue dès réception d'une facture Proforma émise par OSHINO LAMPS FRANCE et avant toute expédition des marchandises sauf conditions particulières négociées.

Tout paiement devra intervenir maximum à date d'échéance notée sur la facture selon les conditions attribuées par OSHINO LAMPS FRANCE; Tout retard de paiement dans le délai prévu, entraînera l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la livraison des marchandises, calculée sur le montant TTC restant dû. Cette pénalité est exigible sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

De plus, toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement, ainsi que tout retard, entraînera le versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice de toute autre demande de dommages-intérêts.

4. Livraison – transport : L'offre mentionne le délai prévisible de disponibilité des marchandises. Ces délais sont fournis à titre indicatif par OSHINO LAMPS FRANCE, ce que le Client accepte. En aucun cas, un retard de livraison ne saurait donner lieu à pénalités ou à dommages-intérêts. Les demandes d'envoi en express devront donner lieu à consultation auprès d'OSHINO LAMPS FRANCE. Dans ce dernier cas, cette dernière ne sera pas tenue par un retard de livraison s'il survient pour une cause indépendante de sa volonté, s'il est inhérent aux conditions de transport ou à un cas de force majeure ou une grève.

En tout état de cause, le délai de livraison pourra être allongé en l'absence de règlement des marchandises par un nouveau Client, par un Client étranger, pour un client dont les conditions sont en règlement proforma ou si retard de règlement de factures échues.

La livraison en France métropolitaine est effectuée franco de port et d'emballage pour toute commande supérieure à 150 euros HT. Des frais de transport ainsi que des frais forfaitaires de 15 euros HT pour le traitement de la commande sont facturés en supplément pour toute commande inférieure à 150 euros HT. L'expédition s'entend par la voie la plus économique. Les frais supplémentaires pour tout autre mode de transport sont à la charge du Client.

Pour tout Client étranger, la vente est réalisée ExWorks et les Produits sont disponibles au siège en FRANCE d'OSHINO LAMPS FRANCE.

Les marchandises, même expédiées franco de port et d'emballage, voyagent toujours aux risques du client et ceci dès la remise des marchandises au transporteur (tels que des risques de pertes ou de détériorations). Le Client doit s'assurer à la livraison du nombre et de la qualité des produits. Il est rappelé qu'en application de l'article L.133-3 du Code de commerce, la réception des objets transportés éteint toute action contre le transporteur pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours non compris les jours fériés qui suivent celui de cette réception, le Client n'a pas notifié au transporteur par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée sa protestation motivée. Par conséquent, toute réclamation pour perte ou avarie doit être effectuée par le Client auprès du transporteur dans un délai de 48 heures avec information parallèle à OSHINO LAMPS FRANCE qui s'engage à fournir tous les éléments utiles pour permettre une telle action.

En cas de défaut apparent affectant le Produit, la réclamation doit être effectuée par le Client auprès d'OSHINO LAMPS FRANCE dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception après la livraison pour être prise en compte. OSHINO LAMPS FRANCE communique alors au Client un « formulaire de demande d'autorisation de retour Produit » qui doit lui être retourné par le Client accompagné des documents visés dans le formulaire à l'adresse « info@oshino-lamps.fr » à OSHINO LAMPS FRANCE. Les pièces du produit devront être retournées à OSHINO LAMPS FRANCE en l'état, correctement emballées et aux frais avancés du Client. En cas de défaut avéré, les frais de transport de retour sont remboursés au Client. OSHINO LAMPS FRANCE ne sera pas responsable du délai de traitement pris pour l'analyse du défaut allégué. Un litige sur une partie de la livraison ne pourra pas entraîner le refus du paiement des livraisons exemptes de contestation.

5. Garantie : Les Produits sont couverts par la garantie des vices cachés durant 6 mois. Cette garantie est applicable dès lors que les produits ont été installés selon les préconisations faites par OSHINO LAMPS FRANCE en respectant les indications techniques et de pose fournies. Cette garantie ne s'applique pas dès lors que le Client ou un tiers est intervenu ou a réparé les produits d'OSHINO LAMPS FRANCE. Tout échange de pièce effectué par OSHINO LAMPS FRANCE ne donnera lieu à prolongation de la durée de garantie. Toute réclamation doit être faite sur un formulaire de garantie, décrivant notamment les vices affectant le Produit, et communiqué par le Client à OSHINO LAMPS FRANCE. Ce formulaire doit être rempli et retourné par courrier électronique à l'adresse « info@oshino-lamps.fr » à OSHINO LAMPS FRANCE accompagné des documents visés dans ledit formulaire. Après accord d'OSHINO LAMPS FRANCE, le Client est autorisé à lui retourner le Produit en l'état, correctement emballées et à ses frais avancés. En cas de constatation des vices par OSHINO LAMPS FRANCE, les frais de transport de retour sont remboursés au Client et OSHINO LAMPS FRANCE procède à la réparation nécessaire au Produit ou à ses composants, ou à leur remplacement sous un délai maximum de 2 mois. En aucun cas, OSHINO LAMPS FRANCE ne sera tenue responsable du délai d'analyse pris pas l'usine pour vérifier le Produit ou ses pièces ni d'un éventuel retard de livraison.

En cas de contestation sur l'origine du vice affectant le produit, OSHINO LAMPS FRANCE se réserve le droit, avant tout changement de matériels, de faire rechercher la cause du vice, le cas échéant sur site du Client, par toute personne mandatée en présence du Client, ce que ce dernier accepte expressément. En cas de désaccord, il sera procédé par voie judiciaire, par la désignation d'un Expert en référé à la demande de la partie la plus diligente.

6. Résiliation de commande : Le défaut de paiement à l'échéance de toute somme due par le Client au titre des Produits commandés entraînera de plein droit la suspension des livraisons après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse pendant un délai de huit jours. Si le Client ne remédie pas à sa défaillance dans le délai précité, la résiliation de la commande sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra effet à la date de première présentation de ladite lettre. Le Client ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice à l'encontre du Vendeur. En cas de résiliation, l'ensemble des sommes dues à OSHINO LAMPS FRANCE par le Client, y compris le remboursement de tous les frais qu'elle a engagés à la suite de la commande passée, sera exigible dès la date de résiliation, le tout sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être réclamés au Client.

7. Force majeure : OSHINO LAMPS FRANCE pourra suspendre sans indemnité ses engagements dès lors que sera constaté, pour elle ou l'un de ses fournisseurs, un cas de force majeure et notamment : une grève, un lock-out, un incendie, des intempéries, etc. Il en sera de même dans l'hypothèse de contraintes nouvelles imposées par la réglementation.

8. Réserve de propriété : La vente est conclue avec réserve de propriété au profit du Vendeur. Cette réserve de propriété porte tant sur les Produits que sur les plans et échantillons qui seraient élaborés et fournis par OSHINO LAMPS FRANCE. Le transfert de la propriété au profit du Client est subordonné au paiement intégral du prix. En cas de non-paiement total ou partiel du prix et de ses accessoires à l'échéance pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, OSHINO LAMPS FRANCE pourra reprendre les marchandises de plein droit et les acomptes déjà versés lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises. Dans le cadre de l'exploitation normale de son activité, le Client est autorisé à revendre les produits commercialisés par le Vendeur. Toutefois, le Client s'oblige, en cas de revente, à régler immédiatement le solde du pris restant dû au Vendeur.

9. Assurances : La société OSHINO LAMPS FRANCE est couverte par une assurance de responsabilité civile pour ses activités de commercialisation de toutes sources d'éclairage et d'assemblage de composants pour solutions d'éclairage.

Le Client supporte, à compter de la livraison, les risques de perte ou de détériorations des matériels ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le Client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des marchandises.

10. Attribution de compétence et Loi applicable : Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation du présent contrat qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera porté devant les juridictions du siège social en France de la société OSHINO LAMPS FRANCE. Le présent contrat est gouverné par le droit français.

OSHINO LAMPS FRANCE

Téléport 4 – ZT Pyrène Aéro Pôle -65290 Juillan

Tel. 05 62 32 63 63 - Fax. 05 62 32 63 65 / E-mail : info@oshino-lamps.fr - Site: www.oshino-lamps.com

SAS au capital de 160 000 € - R.C.S. TARBES B 349 987 586 – 00022 - Code APE4652Z - N° Identification TVA : FR44 349 987 586